

SESSION 2012

**AGRÉGATION
CONCOURS INTERNE
ET CAER**

Section : HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

**COMMENTAIRE, ANALYSE SCIENTIFIQUE,
UTILISATION PÉDAGOGIQUE DE DOCUMENTS
HISTORIQUES OU GÉOGRAPHIQUES**

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériel autorisé : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes, ciseaux, colle, ruban adhésif.

Les candidats doivent obligatoirement composer dans l'option choisie au moment de l'inscription.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

OPTION : HISTOIRE

La Grande-Bretagne et l'Afrique (1815-1931)

Document n° 1 : *La vie et les explorations africaines de David Livingstone*, 1876

Document n° 2 : Edward Linley Sambourne : « The Rhodes Colossus », 1892

Document n° 3 : L'Afrique au début du XX^e siècle

Document n°4 : Déclaration de Frederick Lugard, administrateur colonial, concernant la conquête du Nigeria en 1902

Document n°5 : Le double mandat en Afrique tropicale britannique selon Frederick Lugard , 1922

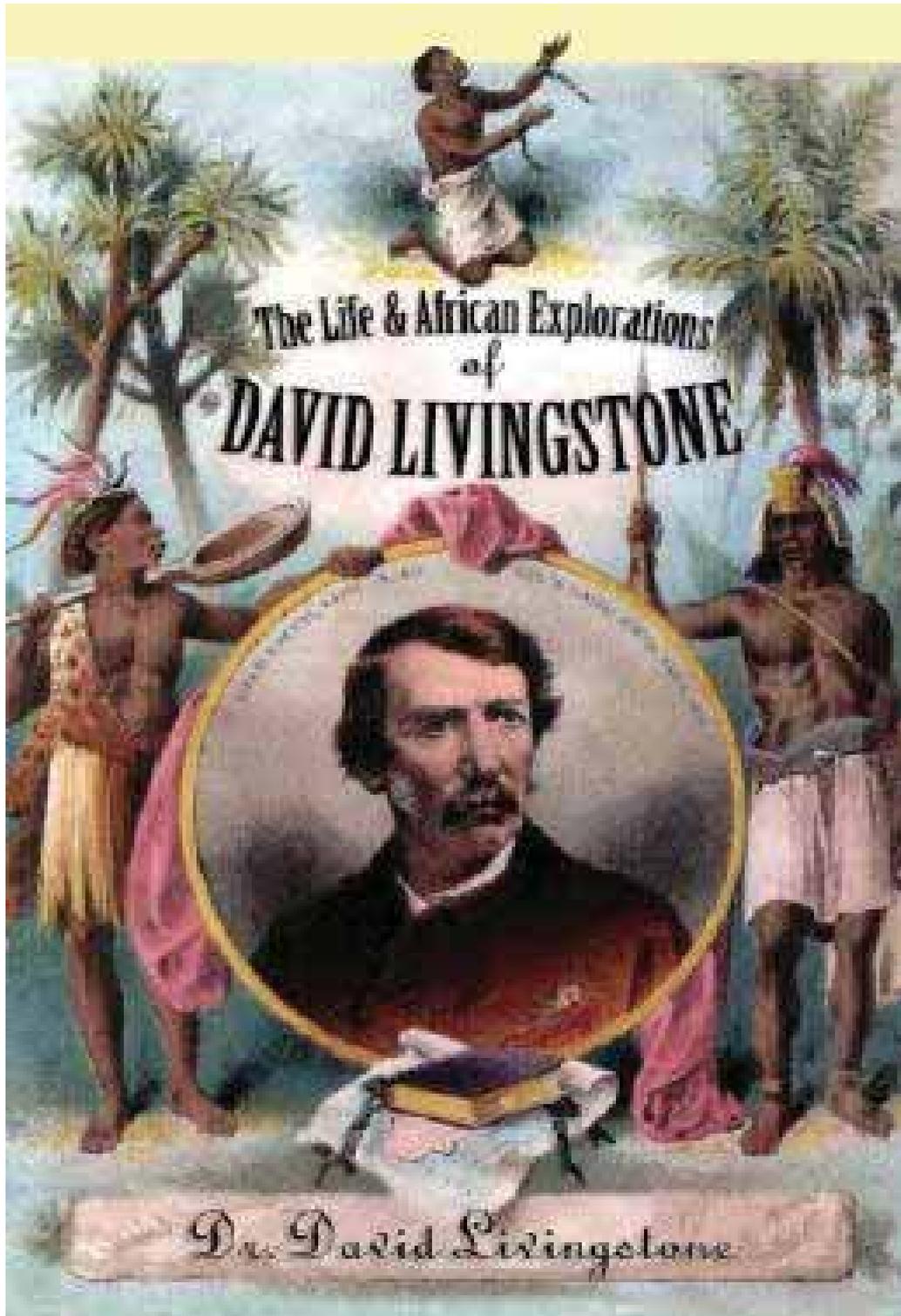
Document n°6 : « Fachoda », 1898

Document n°7 : La dernière phase de la guerre des Boers vue par Winston Churchill

Document n°8 : Une étude historique sur « impérialisme britannique et « impérialisme colonial » sud-africain », 1902

Document n° 9 : Une mine de diamants à Kimberley, 1914

Document n° 1 : *La vie et les explorations africaines de David Livingstone*, 1876



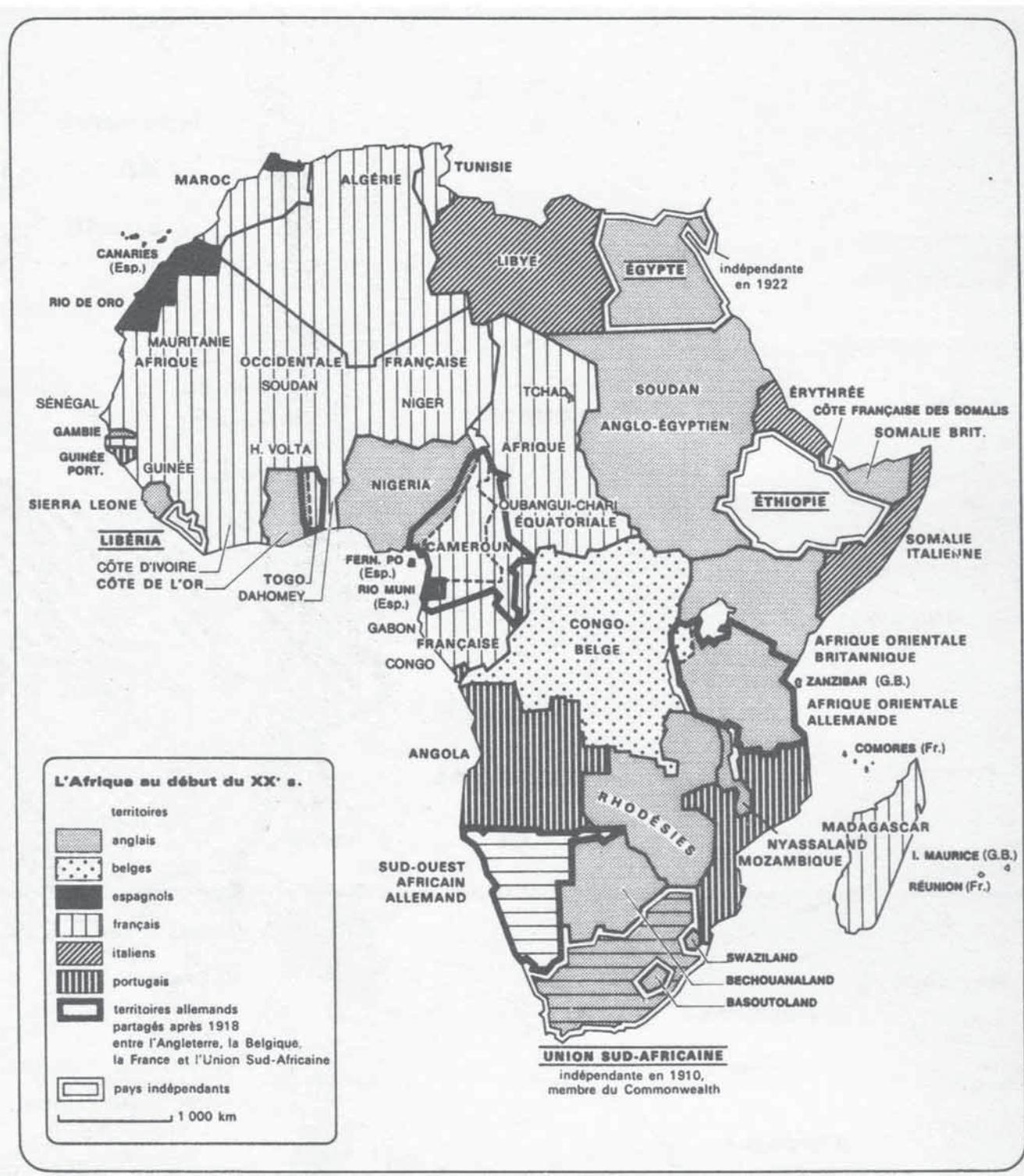
Source: couverture du livre *The life and african explorations of David Livingstone. Comprising all his extensive travels and discoveries as detailed in his diary, reports and letters, including his famous last journals*, 1876, reprint by Cooper Square Publishers Inc, U.S.A., 2002, 656 pp.

Document n° 2 : Edward Linley Sambourne : The Rhodes Colossus, 1892



Source : *Punch*, 10 décembre 1892

Document n° 3 : L'Afrique au début du XX^e siècle



Source : Lucien Genet : *Histoire du XIX^e siècle (1815-1919)*, Paris, Hatier, 1980, p. 849

Document n°4 : Déclaration de Sir Frederick Lugard, administrateur colonial, concernant la conquête du Nigeria (1902)

« La conquête a été faite par l'Angleterre sans presque qu'il ait été répandu de sang. Le peuple a fêté notre avènement. La tradition de l'Angleterre a toujours été, dans mon opinion, d'empêcher la désintégration des races et de rétablir ce qu'il y a de meilleur dans l'organisation sociale et politique des dynasties conquises, de développer suivant leur individualité propre chacune des races qui composent notre grand empire. Telle a été notre politique aux Indes, et la *Northern Nigeria*, bien que n'ayant qu'un tiers de la dimension de notre grande dépendance de l'Est et de nombreux siècles en moins, me paraît présenter de grandes analogies avec elles. Je pense que l'avenir des races de ce Protectorat repose principalement sur la régénération des Fulanis. Leur cérémonial, leur peau colorée, leur mode de vie et leur façon de penser frappent davantage les populations indigènes que ne pourront jamais le faire les habitudes prosaïques et affairées (*businesslike*) des Anglo-Saxons. Nous n'avons pas les moyens actuellement d'administrer une contrée aussi vaste. La politique que je me propose de suivre dans l'administration de la *Northern Nigeria* est de régénérer cette race valeureuse, de lui inculquer des idées de justice et de pitié, de façon que, dans une génération à venir, sinon dans celle-ci, elle puisse devenir un instrument précieux d'administration. Les Fulanis sont incapables actuellement d'exercer le pouvoir sans contrôle; mais j'espère que, soigneusement guidés, leurs fils et leurs petits-fils seront des chefs précieux sous la surveillance de l'Angleterre, et que leur intelligence supérieure sera d'une valeur précieuse pour leur administration ».

Source : citée par Emile Baillaud : *La politique indigène de l'Angleterre en Afrique occidentale*, Paris, Hachette, 1912, p. 425

Document n° 5 : Lord Frederick Lugard : *Le double mandat en Afrique tropicale britannique*, 1922

« Admettons d'emblée que l'intelligence, le capital et l'énergie européens n'ont pas été et ne seront jamais consacrés à développer les ressources de l'Afrique par des motifs de pure philanthropie; que l'Europe est en Afrique au bénéfice mutuel de sa classe industrielle et des races indigènes pour qu'elles accèdent à un niveau supérieur; que ce bénéfice peut être réciproque et que c'est le but et le désir d'une administration civilisée d'accomplir ce double mandat. Grâce aux chemins de fer et aux routes, par l'assèchement des marécages et l'irrigation des déserts, par un système de commerce équitable et compétitif, nous avons contribué à accroître la prospérité et la richesse de ces territoires et tenir en échec la famine et les maladies. Nous avons mis fin à l'horrible misère de la traite d'esclaves et aux guerres tribales, aux sacrifices humains et aux supplices du sorcier. Où ces pratiques se sont maintenues, elles sont sévèrement combattues. Nous nous efforçons d'apprendre aux races indigènes à conduire leurs affaires avec justice et humanité et à les éduquer de même pour les lettres et l'industrie.

Quand je me souviens de l'état de l'Ouganda au temps où j'ai signé le traité de 1890 qui l'a placé sous contrôle britannique, ou l'état du Nigeria dix ans plus tard, et que je les compare à aujourd'hui, je sens que les efforts britanniques (excepté les profits pour le commerce britannique) n'ont pas été vains. [...] Je me réfère à ces deux pays parce qu'il se trouve que j'ai été personnellement le témoin de leur situation avant qu'elles passent sous contrôle britannique, mais on peut observer des résultats similaires dans chaque *dependency* britannique de l'Afrique tropicale.

De même que l'impérialisme romain a jeté les fondations de la civilisation moderne et a placé les barbares sauvages qui habitaient ces îles sur le chemin du progrès, de même, dans l'Afrique d'aujourd'hui, nous payons cette dette et apportons dans ces lieux obscurs de la terre, les repaires de la barbarie et de la cruauté, le flambeau de la culture et du progrès, tout en pourvoyant aux besoins matériels de notre civilisation. Dans cette tâche, les nations d'Europe ont promis par un engagement solennel de collaborer entre elles. Face au but commun, chacune avancera avec les méthodes qui conviennent le mieux à son génie national. Les méthodes britanniques n'ont peut-être pas produit des résultats idéaux dans tous les cas, mais je suis profondément convaincu que la domination britannique a sans aucune espèce de doute fait progresser le bonheur et le bien-être des races primitives. Que ceux qui sont sceptiques veuillent bien examiner les résultats avec impartialité. S'il y a de l'agitation et un désir d'indépendance, comme en Inde et en Egypte, c'est parce que nous avons enseigné la valeur de la liberté que ces peuples n'ont pas connue depuis des siècles.

Nous tenons ces pays parce que c'est le génie de notre race de coloniser, commercer et gouverner. La tâche dans laquelle l'Angleterre est engagée sous les tropiques (en Afrique comme en Orient) est devenue une partie intégrante de sa tradition. L'Angleterre a toujours donné le meilleur d'elle-même pour la cause de la liberté et de la civilisation. Il y aura toujours ceux qui grogneront que la tâche est mal faite, qu'elle est inutile, que nous en tirerions plus d'avantages en laissant les autres

l'accomplir, que l'on introduit le mal chez les races sujettes et que l'on augmente le nombre des profiteurs chez nous. Ce ne sont pas là les principes qui ont motivé nos prédécesseurs et nous permettent de tenir la place que nous avons aujourd'hui dans le monde pour le compte de ceux qui viendront après nous ».

Source: Lord Frederick Lugard : *The dual mandate in British Tropical Africa*, Frank Cass and Co. Ltd, Londres, Angleterre, 1965 (1^{ère} édition en 1922), pp. 617-619

Document n° 6 : *Fachoda*, 1898



Le petit chaperon rouge : « Mère-grand, comme vous avez de grandes dents! »

Le loup : « C'est pour manger ta galette... »

Source : *Le Petit Journal*, supplément illustré n° 418, 20 novembre 1898

Document n° 7 : La dernière phase de la guerre des Boers vue par Winston Churchill

« Il restait encore des milliers d'hommes farouches qui [...] continuaient à se battre dans leur vaste pays, non plus pour la victoire, mais pour l'honneur. Des foyers de guérillas s'allumaient sans cesse loin derrière les armées, dans des régions complètement pacifiées. Même la colonie du Cap fut rallumée [...] et le feu y couva et éclata alternativement pendant deux années destructrices, pour n'être éteint qu'à la suite de négociations officielles. Cette lutte prolongée avait de terribles effets. Les ennemis n'avaient pas d'uniforme défini; ils se mêlaient à la population, ils logeaient et se faisaient secourir dans des fermes dont les propriétaires avaient fait le serment de neutralité, et ils jaillissaient, ici et là, pour lancer une attaque redoutable et sanglante contre une colonne qui ne se méfiait de rien ou contre un poste isolé. Pour faire face à cette situation, les autorités militaires britanniques jugèrent nécessaire de nettoyer des districts entiers de leurs habitants et de rassembler la population dans des camps de concentration. Comme les voies de chemin de fer étaient sans cesse coupées, il était difficile de fournir à ces camps le nécessaire pour que les gens pussent y vivre. Des épidémies éclatèrent et plusieurs milliers de femmes et d'enfants moururent. La politique qui consistait à brûler les fermes dont les propriétaires avaient failli à leur serment ne faisait que les exaspérer. De leur côté les Britanniques en voulaient aux rebelles, aux civils qui avaient violé leur serment de neutralité et aux Boers qui portaient des uniformes de Britanniques capturés (le plus souvent parce qu'ils ne possédaient pas d'autres vêtements, mais quelquefois par trahison). Cependant, très peu de gens furent exécutés ».

Source : Winston Churchill : *My early years*, Odhams Press, Londres, Angleterre, 1930, traduction française sous le titre *Mes jeunes années*, Paris, Tallandier, collection *Texto*, 2007, pp. 451-453

Document n° 8 : Une étude historique sur « impérialisme britannique et « impérialisme colonial » sud-africain », 1902

« Devant de tels faits, il sera impossible à la Grande-Bretagne d'offrir aux colonies autonomes (*self-governing colonies*) des incitations commerciales suffisantes pour les pousser vers une fédération impériale. Existe-t-il des possibilités de les y inciter ou de les tenter? Il y en a une, je pense, pour les impliquer à leur propre compte dans l'impérialisme, en les encourageant et en les aidant à une politique d'annexion et de gouvernement des races inférieures. Indépendamment de l'impérialisme centralisé qui émane de la Grande-Bretagne, ces colonies possèdent à l'intérieur d'elles-mêmes, avec plus ou moins de force, tous les ingrédients dont peut se former un impérialisme à elles. La même conspiration de puissants spéculateurs, d'intérêts industriels et d'ambitieux politiciens, s'appuyant sur le soutien de la philanthropie des missions et du goût de l'aventure qui est si puissant dans le nouveau monde, peut comploter pour subvertir une démocratie honnête, en plein essor (*self-developping*), afin de consolider la classe dirigeante et d'employer les ressources coloniales dans des entreprises spectaculaires d'expansion pour leurs propres fins politiques et commerciales.

Un tel esprit et un tel objectif ont été clairement à l'œuvre en Afrique du Sud depuis de nombreuses années. Ce qui nous apparaît comme un succès de l'impérialisme britannique, c'est-à-dire l'acquisition des deux républiques Boers et du grand Nord, semble et a toujours semblé tout à fait différent aux yeux d'un puissant groupe de politiciens affairistes en Afrique du Sud. Ces hommes, au Cap, au Transvaal, en Rhodésie, qu'ils soient Britanniques ou Afrikaner, ont favorisé un impérialisme sud-africain, qui n'est pas opposé à l'impérialisme britannique et cherche même à l'utiliser si besoin est, mais est indépendant de celui-ci dans ses intentions et ses finalités. Ce fut la politique du « colonialisme » que M Rhodes a épousée avec véhémence au début de sa carrière politique, en visant le contrôle du Bechuanaland et du Nord pour la colonie du Cap et non pour l'Empire. [...]

Une fédération sud-africaine d'Etats autonomes exigera sa propre ligne politique et insistera sur sa propre spécificité impériale, non celle du gouvernement britannique, pour le contrôle des races inférieures en Afrique du Sud. Non seulement un tel Etat fédéral développera une politique intérieure différente, voire contraire à l'impérialisme britannique, en ce qui concerne les territoires indigènes, mais encore sa position d' « Etat prédominant » en Afrique du Sud développera une ambition et un destin expansionniste qui l'entraînera dans les affaires du monde pour son propre compte ».

Source : John Atkins Hobson : *Imperialism : a study*, George Allen and Unwin Ltd, 1938 (1^{ère} édition en 1902), pp. 344-346

Document n° 9 : Une mine de diamants à Kimberley, 1914

Le premier diamant fut trouvé dans la région de Kimberley en 1867. L'exploitation minière se développa ensuite rapidement et l'Afrique du Sud était déjà, en 1914, le premier producteur de diamants dans le monde.

Photo South African Railways.



Source : South African Railways, reproduite dans le cours d'Histoire Malet-Isaac pour la classe de Première : *De 1848 à 1914*, Paris, Hachette, 1961, réédition de 1977, p. 385

OPTION : GEOGRAPHIE

Sujet : Les territoires de la ruralité en France

Document n°1 : Degré de « ruralité » des départements

Document n°2 : Typologie des espaces ruraux

Document n°3 : Exode urbain, exil rural

Document n°4 : Fontainebleau et le sud-ouest de la Seine-et-Marne

Document n°5 : Le contexte social et économique de la demande de classement en parc national de la forêt de Fontainebleau

Document n°6 : Des villages dans des écrins verts

Document n°7 : Pour le maire de Pouzac : « On assiste à un démantèlement du service public de proximité »

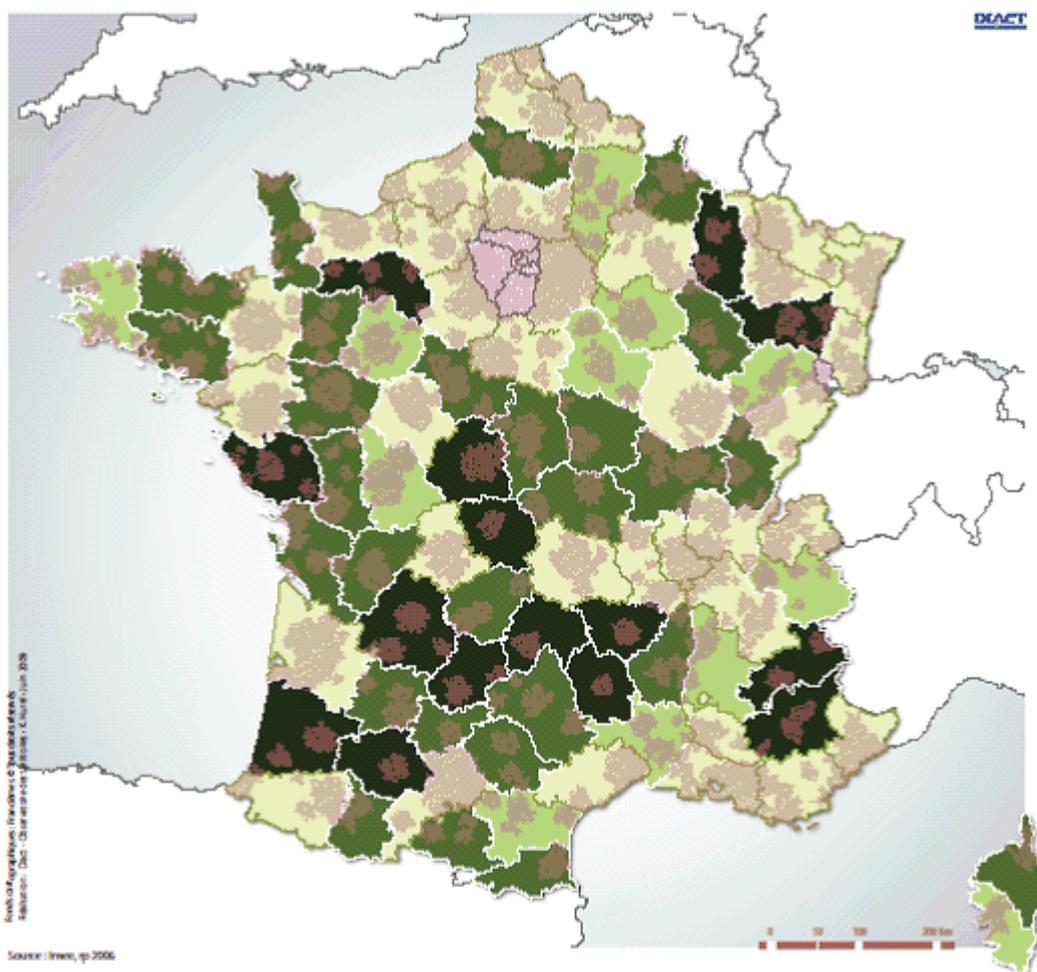
Document n°8 : Pouzac et ses environs

Document n°9 : Carte des disponibilités territoriales des technologies de haut débit

Document n° 1

Degré de « ruralité » des départements, carte publiée par la DIACT à partir de données de 2006 <http://www.datar.fr>

Degré de "ruralité" des départements



Part de la population départementale en 2006 appartenant à l'espace à dominante rurale * au sens de l'Insee (exprimée en %)



Espace à dominante urbaine



*L'espace à dominante rurale :
Il se définit comme l'ensemble des communes qui ne se situent pas dans l'espace à dominante urbaine.

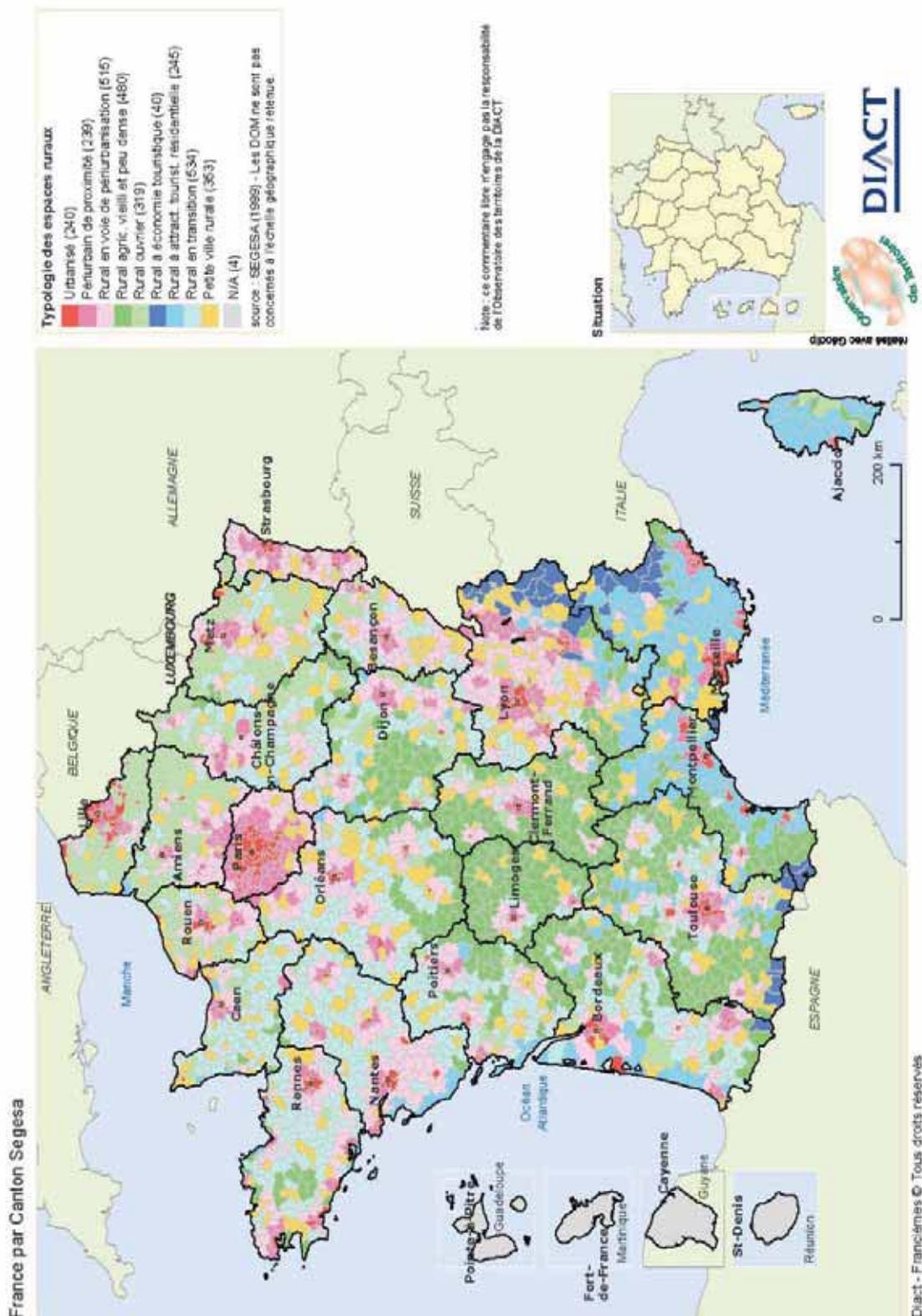
- pôle d'emploi de l'espace rural : commune ou agglomération n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine et offrant 1500 emplois ou plus ;
- couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural : ensemble des communes ou agglomérations n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40 % ou plus des actifs résidents vont travailler dans le reste de l'aire d'emploi de l'espace rural ;
- autres communes de l'espace rural.

Une aire d'emploi de l'espace rural est composée d'un pôle d'emploi de l'espace rural et de sa couronne.



Document n°2

« Typologie des espaces ruraux », carte publiée par la DIACT à partir de données de 1999 <http://www.datar.fr>



Document n° 3

« Exode urbain, exil rural », extrait de Gatién Elie, Allan Popelard et Paul Vannier, « Exode urbain, exil rural », *Le Monde Diplomatique*, août 2010

Quel citoyen n'a jamais rêvé d'aller vivre à la campagne ? De fuir les rythmes oppressants pour retrouver la nature ? Ce fantasme champêtre néglige le fait que la vie en ville devient un luxe. Certains ménages modestes n'ont pas d'autre choix que de s'exiler en milieu rural, où la rareté des emplois et des services publics aggrave la précarité à laquelle ils croyaient échapper. De Montpellier, il faut trois quarts d'heure pour arriver à Ganges, gros bourg de quatre mille habitants situé aux confins de l'Hérault. En direction du nord, après s'être frayé un chemin entre Euromédecine et Agropolis, les deux technopôles symboles du dynamisme de « la ville qui réalise ses rêves », la route tourne définitivement le dos à la métropole, traverse en droite ligne les plaines viticoles, les coteaux du Languedoc, avant de prendre un cours plus sinueux aux premières marches des Cévennes. Loin de Montpellier, de ses emplois et de ses services, la commune attire pourtant de nouveaux habitants : depuis 1992, ils sont près d'un millier à s'y être installés.

Originaires de la banlieue montpelliéraine, Bernard et Christine jeunes retraités, sont arrivés en 2008. Lui travaillait chez Nicollin, l'entreprise de nettoyage urbain. Elle faisait des ménages dans les collèges de la région. Le passage à la retraite a entraîné une diminution brutale des revenus du couple. Ils tentent alors de solder les crédits à la consommation contractés pendant leur vie active, mais n'y parviennent pas. Surendettés, ils ne peuvent plus faire face à l'augmentation de leurs dépenses. La hausse des impôts locaux les contraint finalement au départ. Le reste, diront-ils, « s'est fait par hasard : une maison pas chère à la campagne, des impôts locaux supportables, à pas plus de cinquante kilomètres de Montpellier ». Mais, pour ce couple, le hasard fut l'enfant caché de la nécessité. D'une nécessité faite vertu.

Les trajectoires comme celle de Bernard et Christine expliquent largement le regain démographique que connaissent les espaces ruraux français depuis vingt ans. D'abord cantonné aux zones périurbaines, le mouvement migratoire venu des centres villes s'est diffusé dans les marges des campagnes.

Trois cantons ruraux sur quatre ont ainsi affiché un solde migratoire positif au cours des années 1990. Si certains observateurs interprètent ce renouveau comme le signe d'une « renaissance rurale » mettant un terme aux décennies de désertification, à « la fin des paysans » et à « la fin des terroirs », les dynamiques socio-spatiales sont en réalité bien plus diverses.

Le repeuplement des espaces ruraux n'est pas le monopole des classes moyennes et supérieures, de ces jeunes cadres à la recherche d'un mode de vie plus agréable qui accèdent à la propriété pavillonnaire avec leur famille. Il existe aussi un exode urbain des classes populaires qui a contribué à modifier la sociologie des campagnes, si bien que leur population est actuellement constituée à 60 % d'ouvriers et d'employés. Jadis, l'exode rural, précipité par la révolution industrielle, avait donné naissance au prolétariat urbain en chassant des campagnes le peuple

des petits paysans et des petits artisans. Désormais, c'est le prolétariat urbain — notamment les ménages les plus pauvres — qui est relégué hors des agglomérations en raison de l'augmentation des prix du foncier. L'institutionnalisation de la politique de la ville dans les années 1970, en réduisant la question sociale à la question urbaine, a masqué ces évolutions. Or, dans quatre-vingt-dix départements sur quatre-vingt-quatorze, la pauvreté est de nos jours relativement plus importante dans les campagnes que dans les villes. Si le phénomène est lié à la crise du monde agricole, il s'explique aussi par l'arrivée de néoruraux pauvres...

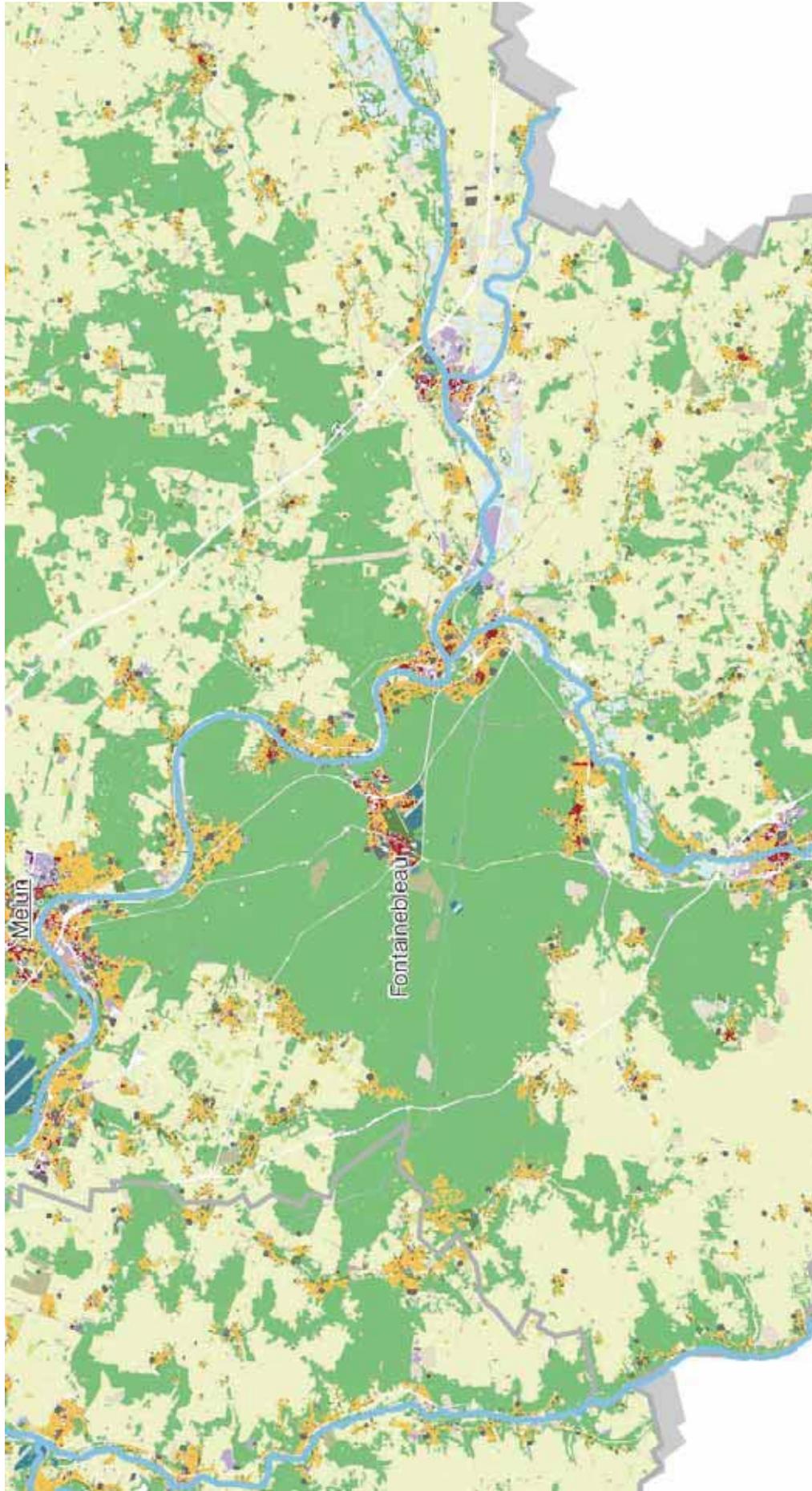
Document n°4

Fontainebleau et le sud-ouest de la Seine-et-Marne, extrait du Mode d'occupation des sols d'Ile-de-France 2008, IAURIF

<http://www.iau-idf.fr/>

Situation en 2008





Source : IAU IdF - MOS 2008

Document n° 5

« Le contexte social et économique » de la demande de classement en parc national de la forêt de Fontainebleau, extrait du rapport du Comité de pilotage du Projet, *Forêt de Fontainebleau, vers un parc national ?* 18 septembre 2010, pages 6-7

<http://www.fontainebleau.fr/>

La présence et la participation de nombreux usagers du massif de Fontainebleau au sein du Comité de pilotage « Fontainebleau Parc national » démontrent l'importance de la fonction sociale du massif. Les usages sont une partie extrêmement importante dans l'histoire du patrimoine et de la valeur du massif. En aucun cas l'établissement d'un Parc national ne serait synonyme d'une mise sous cloche de la forêt. [...]

Certains s'inquiètent du fait que la notoriété accrue du territoire dans le cadre d'un Parc national pourrait poser des problèmes, en termes de gestion des flux touristiques. Créer un Parc national augmenterait pour eux immanquablement la fréquentation alors que celle-ci a déjà atteint un niveau critique. On prendrait alors le risque à leurs yeux de faire de la forêt une « base de loisirs géante », et d'aboutir, à l'inverse de l'objectif recherché, à la destruction d'un milieu naturel d'exception. Au contraire, d'autres affirment que le label de Parc national est le seul à être adapté au territoire d'exception qu'est la forêt de Fontainebleau. De plus, le massif est déjà un site mondialement connu. La fréquentation du massif est déjà de 17 à 20 millions de visites par an (selon les estimations de l'Office National des Forêts). Elle est en forte augmentation depuis des décennies : le nombre des Franciliens qui se rendent dans les forêts de la région ouvertes au public s'est ainsi accru de 30% en 30 ans. La poursuite de cette augmentation est inéluctable, ne serait-ce que compte tenu des perspectives de croissance de la population régionale. En revanche, ce label d'excellence pourrait susciter chez les visiteurs des comportements plus respectueux. La sensibilisation du public pourrait notamment être mieux assurée par les membres du personnel du Parc. Et les moyens supplémentaires mis en oeuvre dans le cadre d'un Parc national pourraient permettre de mieux faire face à l'afflux des visiteurs.

Le statut de Parc national sur le massif de Fontainebleau pourrait permettre, selon la majorité des membres du Comité, de mieux en gérer la fréquentation. En la matière, des améliorations sont possibles, notamment du fait de la mobilisation de moyens financiers et humains supplémentaires. D'autre part, les membres du Comité de pilotage s'accordent à dire, en se fondant sur l'exemple d'autres Parcs nationaux français et étrangers, que les pratiques actuelles resteront possibles, mieux encadrées, et pour certaines encouragées. Pour autant, il peut y avoir des conflits entre usages, des risques de débordement ou des nuisances avérées qui devront de toutes manières être considérés. Les usages trop intensifs peuvent constituer une menace pour le milieu, menace qui, *in fine*, constitue un grave désagrément pour les usagers eux-mêmes (les rochers et les sentiers trop utilisés se dégradent, jusqu'à devenir parfois impraticables, par exemple). La question prioritaire de l'érosion devra ainsi être traitée. Chacun s'accorde également sur le fait que la grande majorité des usagers du massif n'est pas encadrée : le besoin de dispositifs pédagogiques

adaptés est donc indéniable. Les activités militaires devront également être intégrées à la réflexion.

Il est évident pour le Comité de pilotage que le Parc national devra, sous peine d'être sans objet et sans justification, être à même de résoudre les problèmes évoqués, comme la surfréquentation, l'érosion ou encore les conflits sur l'utilisation des espaces, et en particulier des sentiers.

Enfin, la question de l'économie du bois, aspect essentiel de la forêt de Fontainebleau, devra être abordée. La forêt de Fontainebleau correspond en effet à 5 à 6 millions de recettes annuelles liées au bois avec une richesse importante : le chêne à grains fins. Cela ne s'oppose pas en principe à la création d'un Parc national.

Document n° 6

« Des villages dans des écrins verts », extrait d'Eric Charmes, *La ville émietlée : essai sur la clubbisation de la vie urbaine*, Paris, PUF, 2011, pages 25-27

Quoi qu'il en soit, le processus [de périurbanisation] tend souvent vers la même issue : la commune bloque l'extension de ses espaces urbanisés. La force de ce blocage est telle que, dans les communes périurbaines, plus de 80% des terres sont occupées par l'agriculture et les espaces naturels. La pérennité de ces espaces verts est assurée par les règlements locaux qui interdisent l'urbanisation des espaces naturels ou agricoles. Des dispositifs, tels que les zones d'agriculture protégées ou les programmes agriurbains destinés au maintien et à la promotion de l'agriculture rencontrent également un grand succès. Certaines communes vont jusqu'à interdire toute construction, y compris à vocation agricole. Il s'agit d'empêcher un mouvement d'urbanisation larvée, avec des locaux agricoles qui deviennent subrepticement des habitations. Les communes peuvent également protéger leurs espaces verts en obtenant leur classement en « espaces naturels sensibles » ou leur intégration dans des réseaux tels que Natura 2000. Les parcs naturels régionaux prennent aussi une place croissante dans le périurbain. En 2008, près d'un dixième des communes périurbaines [telles que définies par l'INSEE en 1999] appartenaient à un parc naturel régional et plus d'un tiers des communes de ces parcs était périurbain.

Ces mesures visent à préserver une proximité avec la verdure. Cette proximité importe aux périurbains, à la fois pour des raisons pratiques (pouvoir se promener facilement dans un environnement verdoyant), esthétiques (jouir d'un cadre paysager attrayant) ou politique (défendre la biodiversité face aux agressions de l'urbanisation). Il s'agit aussi parfois de préserver un contact direct avec le monde agricole, volonté qui peut se concrétiser dans des réseaux d'échange spécifiques (tels que les AMAP) .

Au-delà d'une proximité avec la nature et l'agriculture, les périurbains désirent que leur commune soit intégralement entourée d'espaces non bâtis. Ils font de ces ceintures vertes un élément identitaire fort. [...] Le sentiment de s'extirper de la masse urbaine est un élément clé dans la conception que les périurbains se font de leur cadre de vie. [...]

La présence d'une ceinture verte permet également de maintenir concrète l'identité villageoise de la commune. La figure du village est en effet structurante de l'idéal périurbain et, si les périurbains savent que cela ne peut guère avoir de sens sur le plan fonctionnel, il reste possible de faire en sorte que leur lieu d'habitation apparaisse visuellement comme un « village ».

Document n° 7

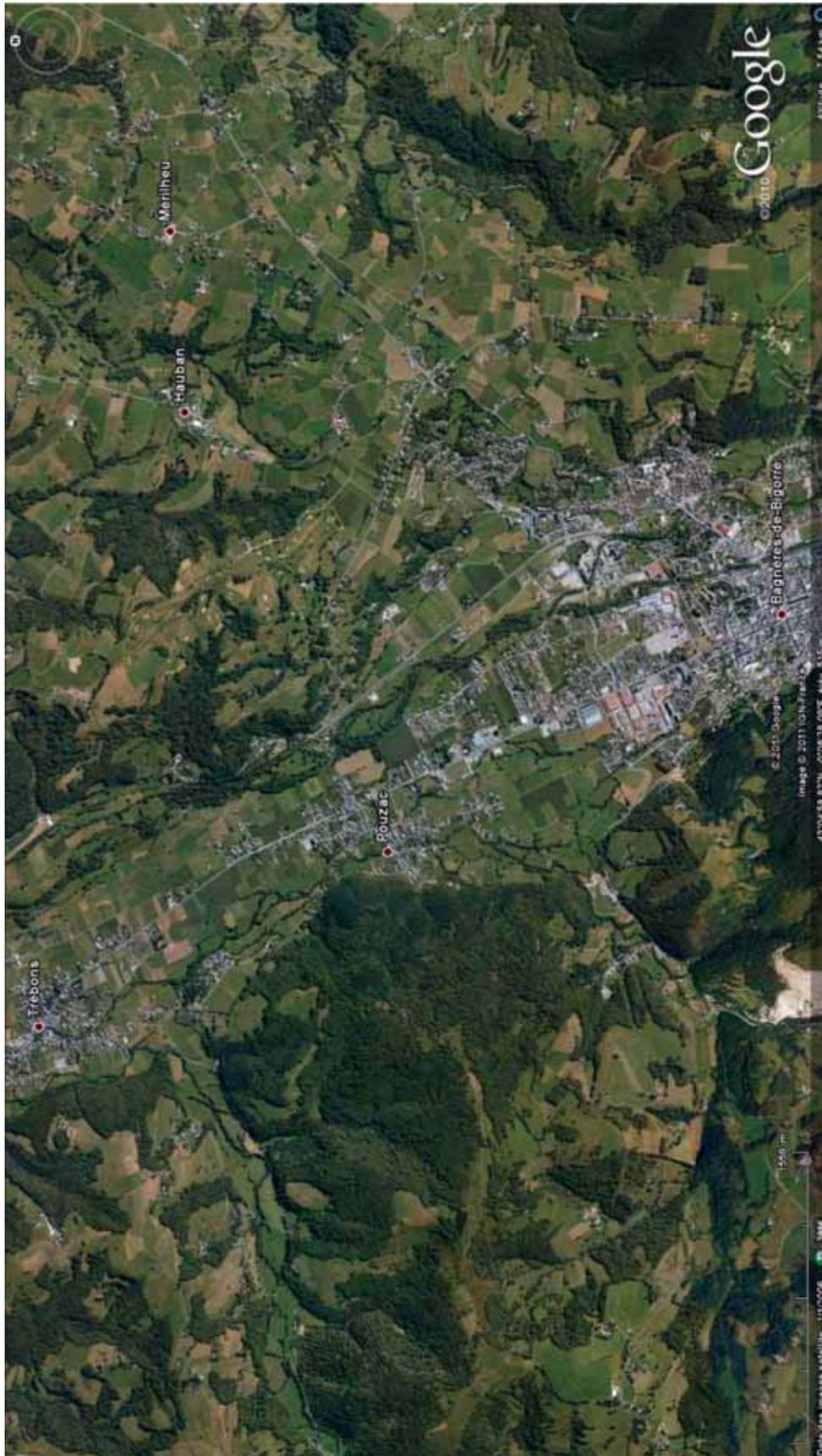
« Pour le maire de Pouzac : 'On assiste à un démantèlement du service public de proximité' », légende de la photo accompagnant l'article « Poste, élus et villageois mobilisés », *La Dépêche*, 6 juillet 2010

Note : Pouzac est une commune de 1132 habitants (2007) située au nord de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées)



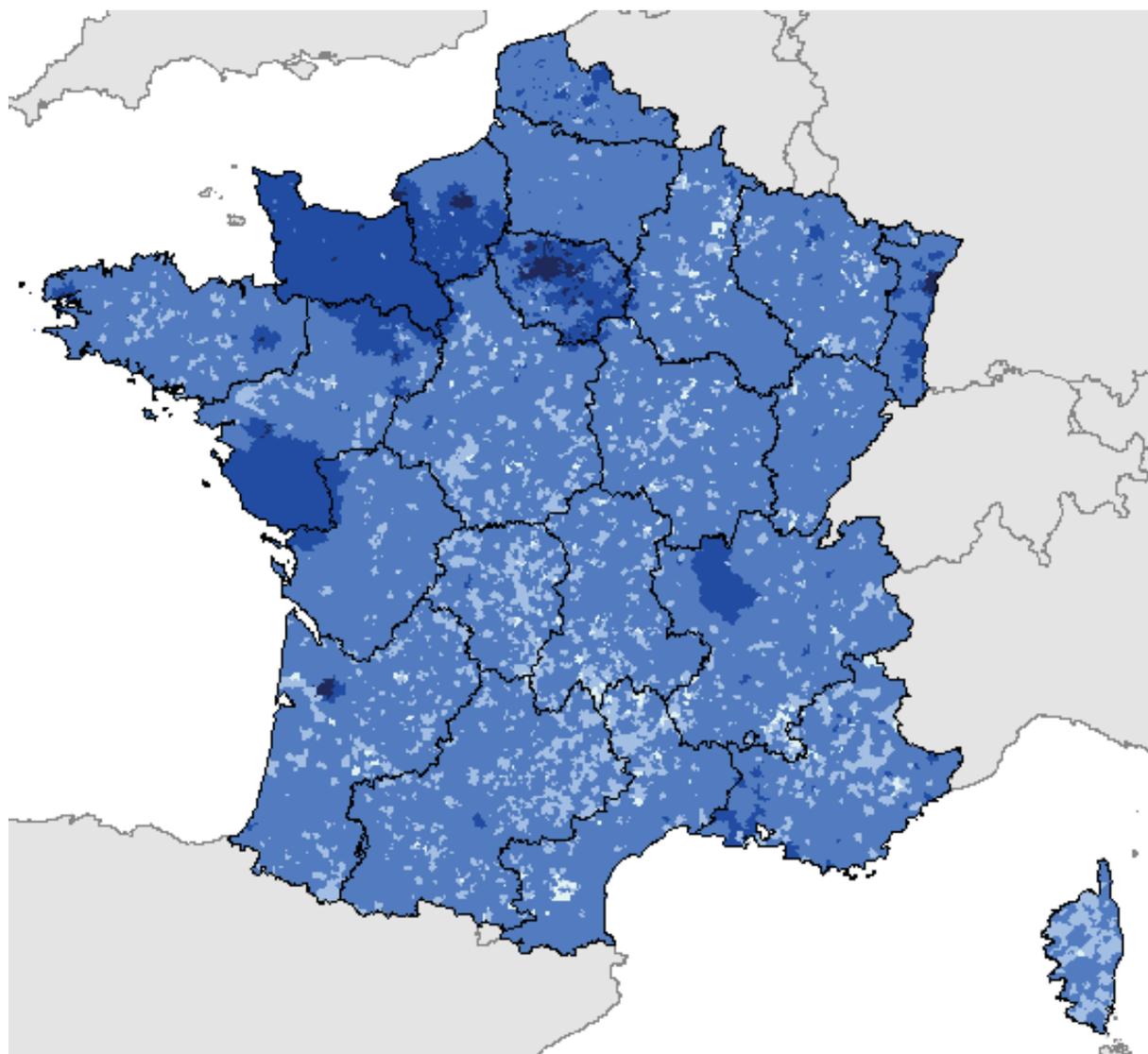
Document n°8

Pouzac et ses environs, saisie d'écran Google Earth,



Document n°9

Carte des disponibilités territoriales des technologies de haut débit, extrait de Claude Belot et Jean François-Poncet, *Le nouvel espace rural français*, rapport n° 468 du Sénat, 15 juillet 2008



Technologies Disponibles

- Aucune technologie disponible
- une technologie disponible partiellement
- Une technologie disponible
- Deux technologies disponibles
- Trois technologies et plus disponibles